



PROGRAMME DE SENSIBILISATION  
**RISQUE BRUIT**

**Article L. 4121 -1 du Code du travail : l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.**

## OBJECTIFS

- » Comprendre les risques liés à l'exposition professionnelle au bruit.
- » Connaître les niveaux d'exposition au bruit sur son poste de travail.
- » Comprendre l'importance des mesures de prévention collectives et individuelles mises en place dans l'entreprise.
- » Échanger sur les problématiques liées au port des équipements de protections individuelles et répondre aux divers questionnements des salariés.

## PROPOSITION D'INTERVENTION/PRÉREQUIS

La sensibilisation du personnel au risque bruit intervient lorsqu'une évaluation du risque bruit a été réalisée au(x) poste(s) de travail concerné(s) (quantification des expositions au poste de travail à l'aide de métrologies) et qu'une démarche de prévention du risque est mise en place dans l'entreprise.

## ORGANISATION

- » Présentation sous format PowerPoint (sons, vidéos).
- » Durée de la sensibilisation : 1 h 00 - 1 h 30, à confirmer lors de la planification.
- » Lieu de sensibilisation : au sein de l'entreprise ou dans les locaux de l'AST.

(Respect des mesures sanitaires en vigueur : à définir avec l'intervenant au moment de l'intervention).

## THÈMES ABORDÉS LORS DE LA SENSIBILISATION

- » Les caractéristiques du bruit : qu'est-ce que le bruit ? Fréquence et intensité, gamme de sons audibles par l'homme, facteurs influençant sur le degré de risque, seuil de nocivité.
- » Le fonctionnement de l'oreille.
- » Les effets du bruit.
- » La réglementation : seuils réglementaires, obligations de l'employeur.
- » La prévention collective.
- » Échange sur les moyens de protection individuelle : avantages/inconvénients de chacun, mise en place, entretien, hygiène.
- » Présentation des résultats de mesurages.

## INTERVENANTS AST

Ingénieurs HSE, techniciens en métrologie, assistants prévention formés à la métrologie.

## RESTITUTION AUPRÈS DE L'EMPLOYEUR

- » Feuille de présence informatisée.
- » Synthèse de la sensibilisation.
- » Résultat des questionnaires de satisfaction.

